

AMÉNAGEMENT
& CADRE DE VIE

RECONQUÉRIR LES FRICHES FRANCILIENNES

La Région et ses partenaires (Banque des Territoires, Établissement public foncier d'Île-de-France, Institut Paris Region, Safer*) accompagnent les collectivités dans leurs projets de requalification de tous types de friches (industrielle, commerciale, économique, agricole...)

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE ?

Faire émerger ou accélérer des projets de requalification de friche via une action partenariale à visée opérationnelle

- **Travailler** sur les friches,
- **Reconvertir des espaces** délaissés ou abandonnés,
- **Redonner une cohérence** aux formes urbaines, tout en trouvant les voies d'un développement durable.

QUI PEUT DEMANDER CETTE AIDE ?

Cette aide concerne tous les territoires franciliens disposant d'espaces en friches, avec ou sans projet de requalification engagé :

- **Les communes,**
- **Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),**
- **Les établissements publics territoriaux (EPT).**

EXEMPLES DE PROJETS POUVANT ÊTRE SOUTENUS

- › **Urbanisation** d'une friche en milieu urbain constitué
- › **Restructuration** d'une zone d'activités économiques obsolète,
- › **Renaturation** d'espaces artificialisés laissés à l'abandon,
- › **Remise en culture** d'une friche agricole...

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE L'AIDE ?

Les lauréats bénéficient d'un accompagnement en ingénierie par la Région et ses partenaires, et pour certains d'une participation financière.

COMMENT OBTENIR CETTE AIDE ?

- › **Les porteurs de projet** peuvent adresser leur dossier de candidature de façon dématérialisée sur la plateforme mesdemarches.iledefrance.fr.
- › **Les candidatures** sont examinées par un comité de sélection se réunissant plusieurs fois par an.

Contact : planfriches@iledefrance.fr

**Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer)